

COMMUNIQUÉ

PLUIES DILUVIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ – SUIVI DE LA SITUATION

La Macaza, le 10 août 2024 à 17h40 – La Municipalité de La Macaza a procédé au déploiement de plusieurs équipes pour assurer la sécurité de ses citoyens, notamment en offrant le soutien nécessaire aux sinistrés et par la construction de chemins temporaires afin de rétablir la circulation.

Évacuation des résidences isolées – En cas d’urgence, si vous avez besoin d’être évacué, vous devez contacter le 911.

État des chemins - La Municipalité vous informe de la situation actuelle des chemins à cette heure précise. La prochaine mise à jour sera demain, le 11 août, à 9h30.

- Le chemin du Lac-Macaza : Le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec tente de mettre en place une voie temporaire sur le chemin qui devrait être accessible à compter de 18h si tout se passe bien. Aucun véhicule lourd ne doit utiliser ce chemin temporaire.
- Le chemin Fournel : Une voie d’accès est disponible présentement.
- Le chemin du Lac-Caché est maintenant praticable, mais est barré de manière préventive à la limite de Labelle et de La Macaza
- Le chemin du Lac-Mitchell est maintenant praticable.
- Le chemin de la Baie-Claire est maintenant praticable.
- Le chemin du Lac-Chaud Est est accessible jusqu’au 520.
- Le chemin du Lac-Chaud Ouest est accessible jusqu’au 1372.
- Le chemin du Lac-à-Ouellette côté Sud est toujours inaccessible.
- Le chemin du Lac-à-Ouellette côté Nord est praticable malgré la présence d’eau sur la chaussée. Aucune nouveauté actuellement.
- Le chemin de L’Entrelacs : Chemin fermé

Dommages causés à votre propriété – La Municipalité rappelle aux citoyens que la première étape à réaliser concernant les dommages causés à votre propriété est de contacter votre compagnie d’assurances.

En cas de débordement de cours d’eau, vous pourriez être admissibles à une aide financière et à de l’indemnisation. Pour présenter une demande, vous devrez remplir votre demande en ligne en cliquant sur ce lien :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/obtenir-aide-sinistre/aide-financiere-proprietaires-locataires>

Pour toutes questions ou accompagnement, communiquez avec le MSP au 1 888 643-2433.

Sable – Des poches de sables sont disponibles au garage municipal, situé au 77, chemin de l’Aéroport, pour les citoyens en cas de besoin.



Support psychologique - Le CISSS invite les gens qui vivent ou ont vécu de la détresse en lien avec l'événement des pluies diluviennes, à appeler au 811, option 2 pour obtenir du soutien.

Le centre de coordination et le centre de services pour l'accueil aux sinistrés situés à l'hôtel de ville fermeront ce soir. Toutefois, la Municipalité demeure en état d'urgence et nous continuerons de mettre tout en œuvre pour sécuriser et réparer les chemins.

En cas d'urgence, veuillez communiquer avec les services d'urgence en composant le 9-1-1. Pour toutes autres informations, vous pourrez appeler à la Municipalité dès 8h, lundi matin en composant le 819 275-2077, poste 21.

Le prochain communiqué est prévu pour demain à 9h30.

La Municipalité de La Macaza tient à remercier la population de sa collaboration et de sa compréhension.

Les communiqués seront diffusés sur le Facebook de la Municipalité, nous vous invitons à le consulter régulièrement. Dès que possible, les communiqués seront également diffusés sur le site Internet de la Municipalité au <https://www.munilamacaza.ca/>.

- 30 -

SOURCE : Katia Morin
Coordonnatrice des mesures d'urgence
Directrice générale par intérim
Site Internet de la Municipalité : <https://www.munilamacaza.ca/>
Téléphone : 819-275-2077 poste 21